



Ma banque a-t-elle d droit de prelever sans mon autorisation??

Par **jekidy**, le **09/06/2009** à **19:38**

Bonjour, rnrnil y a de ca 3 mois mon conjoint est aller retirer 50€ au guichet du credit agricole avec sa piece d'identité et le banquier lui les a donner mai s'est trompé et les a debiter d'un autre compte. rnjusqu'ici rien de grave juste une malencontreuse erreur, mais ce mois-ci en epluchant le relevé de compte je me suis apercue ke ma banque mavai prelever la somme sns aucune autorisation de notre part et quand j'appelle celle-ci pour avoir une explication elle me repond que je suis un client malhonnête et que cet argent n'est pas le mien. Je ne comprend surtout pas pourquoi je n'est pas été prevenu de ce prelevement ce qui nous a mis dans une situation horrible vu qu'avec ce prelement nous dépassons notre decouvert et donc tous nos prelevement sont rejetés (a qui le profit??) . ma question est donc, ma banque a-t-elle le droit et si non que puis je faire ??? j'ai bien essayer d'aller porter plainte mais on me repond que ce n'est pas pénal et qu'ils ne peuvent rien faire!!